RER MÉTROPOLITAIN

BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

RÉUNION PUBLIQUE À LIBOURNE

10 octobre 2022

Concertations

du 20 septembre
au 19 novembre 2022

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

BORDEAUX MÉTROPOLE

Gironde LE DÉPARTEMENT

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

SNCF

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Au programme de la réunion publique

TEMPS 1 :
Présentation du projet et du cadre des concertations

- Introduction par les partenaires co-financeurs du projet
- Garants de la concertation : rôle et missions
- Modalités de concertations : comment s'informer et participer ?
- Présentation du volet ferroviaire et de ses aménagements

TEMPS 2 :
Questions et réponses

RER MÉTROPOLITAIN

BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Philippe BUISSON

Maire de Libourne

ville de Libourne

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

BORDEAUX MÉTROPOLE

Gironde LE DÉPARTEMENT

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

SNCF

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Renaud LAGRAVE

Vice-Président de la Région Nouvelle-Aquitaine chargé des Infrastructures, des Transports et de la Mobilité

Président de Nouvelle Aquitaine Mobilités

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

BORDEAUX MÉTROPOLE

Gironde LE DÉPARTEMENT

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

SNCF

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Claude MELLIER

Vice-Présidente de Bordeaux Métropole déléguée aux grandes infrastructures de transport routières et ferroviaires

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

BORDEAUX MÉTROPOLE

Gironde LE DÉPARTEMENT

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

SNCF

RER M : contexte et objectifs

Une ambition portée depuis 2018 (première feuille de route) **et réaffirmée en 2022** (actualisation de la feuille de route) pour **agir face à un constat unanime** :

- Hausse de la congestion routière
- Réchauffement climatique

3 grands objectifs poursuivis :

- Réduire les inégalités vis-à-vis de l'offre de transports des habitants des zones périurbaines en offrant des solutions de transport en commun efficaces ;
- Lutter contre la congestion routière de la métropole ;
- Baisser les émissions de gaz à effet de serre et de polluants.

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

RER M : une ambition traduite en 4 volets structurants

- Ferroviaire
- Routier
- Billettique & tarification
- Marketing & communication

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Des bénéfices importants pour les usagers

+ de **trains**

Des temps de trajet
+ performants
à l'heure de pointe

+ de **simplicité**
➔ Des liaisons traversantes, sans changement de train à Bordeaux Saint-Jean

+ de **fréquence et de flexibilité**
➔ Un train toutes les demi-heures

+ de **proximité et d'intermodalité**
➔ Une desserte de toutes les gares et haltes

+ de **personnes transportées**

RER MÉTROPOLITAIN

BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Garants de la concertation : rôle et missions

Concertations préalables du 20 septembre au 19 novembre 2022

La Commission nationale du débat public

Concertation RER Métropolitain
Garants CNDP

Walter Acchiardi

Denis Salles

LA CNDP

1 - Qu’est-ce que la Commission nationale du débat public / CNDP ?

C’est une autorité administrative indépendante, chargée de garantir, en vertu de la Constitution, **le droit individuel à l'information et à la participation de toute personne** sur des politiques publiques, plans, programmes et projets ayant un impact significatif sur l'environnement.

https://www.debatpublic.fr

LA CNDP

2 – Qu’est ce qu’une concertation préalable ?

- L’article L.121-15-1 du Code de l’environnement dispose qu’une **concertation préalable** permet de débattre :
  - de l’opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
  - des enjeux socio-économiques qui s’y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l’environnement et l’aménagement du territoire ;
  - des solutions alternatives, y compris pour un projet, de l’absence de mise en œuvre ;
  - des modalités d’information et de participation du public après cette phase de concertation préalable.

LA CNDP

3 – Pourquoi des « garants » ?

- Les garants sont désignés par la CNDP pour « garantir » le bon déroulement de la concertation et le respect de la participation du public.
- Les garants sont indépendants du maître d'ouvrage et de toute autre partie prenante, et se doivent de respecter une stricte neutralité vis-à-vis du projet.

LA CNDP

4 – Quel est le rôle des garants ?

1er temps

Avant le lancement de la concertation, leur mission a consisté à **rencontrer** les principaux acteurs politiques et techniques ainsi que des représentants associatifs de la société civile (34 entretiens), afin de mener une **analyse du contexte** territorial, de la nature des enjeux et des publics concernés.

LA CNDP

4 – Quel est le rôle des garants ?

2e temps

Sur cette base, ils ont conseillé la maîtrise d'ouvrage dans :

- **la réalisation du dossier de concertation et de ses annexes**, afin que celui-ci respecte les principes de complétude, d'accessibilité et de lisibilité des informations mises à disposition du public ;
- **le calendrier et les modalités de la concertation** à mettre en œuvre afin d'assurer la meilleure participation du public.

LA CNDP

4 – Quel est le rôle des garants ?

3e temps

- **Pendant le temps de la concertation** :
- Participation des garants aux réunions publiques, aux ateliers et autres évènements.
  - Les garants sont à la disposition du public en direct ou via leurs adresses courriels

walter.acchiardi@garant-cndp.fr

denis.salles@garant-cndp.fr

LA CNDP

5 – Après la concertation ?

Dans un délai d'un mois après la fin de la concertation préalable, les garants rédigent **un bilan qui sera rendu public** comportant :

- **Une synthèse** des observations et des préconisations formulées par le public;
- **La méthodologie** retenue par la maîtrise d'ouvrage pour mener cette concertation ;
- **Une appréciation indépendante** de la façon dont la concertation s'est déroulée ;
- **D'éventuelles recommandations à la maîtrise d'ouvrage** sur les modalités de participation du public lors des étapes ultérieures jusqu'à l'enquête publique.

LA CNDP

Qui sont les garants ?

Walter Acchiardi est garant de la concertation à la CNDP depuis 2017.
Urbaniste, conseil et formation en aménagement.

walter.acchiardi@garant-cndp.fr

Denis Salles est garant de la concertation à la CNDP depuis 2020.
Sociologue, directeur de recherche à ETTIS-INRAE à Bordeaux

denis.salles@garant-cndp.fr

LA CNDP

RER MÉTROPOLITAIN

BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Modalités des concertations : comment s’informer et participer ?

Concertations préalables du 20 septembre au 19 novembre 2022

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Cadre des 3 concertations

1 CONCERTATION PAR LIGNE

soit 3 concertations simultanées
incluant **la halte ferroviaire**
et le pôle d'échanges multimodal
de Talence Médoquine

2 mois d'information et d'échanges :
du 20 septembre au 19 novembre 2022

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Pour s’informer et s’exprimer

- Le dossier de concertation
- Le dépliant d’information
- Le site internet dédié : www.projet-rer-m.fr

La plateforme de concertation accessible depuis le site projet : www.projet-rer-m.fr

Les registres papier disponibles dans les communes concernées par les aménagements ferroviaires : Arcachon, Bassens, Bordeaux, Gujan-Mestras, Izon, Langon, Lesparre, Libourne, Saint-Loubès, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Saint-Mariens, Saint-Yzan-de-Soudiac, Talence et Vayres.

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Pour échanger

6 réunions publiques

Arcachon > 26. septembre

Talence > 4 octobre

En présentiel et à distance :

Libourne > 10 octobre

Saint-Yzan-de-Soudiac > 19 octobre

Langon > 24 octobre

Lesparre > 2 novembre

2 ateliers thématiques

Atelier sur les aménagements de la halte et du pôle d'échanges multimodal de Talence Médoquine
17 octobre à Talence à 18h

Atelier sur les conditions de réussite du projet
7 novembre à Bordeaux à 18h30

Inscriptions en ligne

13 rencontres

dans les trains et dans l'espace public

RER MÉTROPOLITAIN

BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du volet ferroviaire et de ses aménagements

Concertations préalables du 20 septembre au 19 novembre 2022

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Edouard PARANT

Directeur Réseau Express Métropolitain Bordeaux

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

BORDEAUX MÉTROPOLE

Gironde LE DÉPARTEMENT

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

SNCF

Le projet en 2 minutes

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Pour répondre à l'ambition :

Des aménagements sur l'étoile bordelaise :

Libourne - Arcachon (2027)

Langon- Saint-Mariens/Saint-Yzan (2028/2030)

Bordeaux/Pessac - Pointe-de-Grave (2030)

Création de 2 nouvelles haltes :

Le Bouscat Sainte-Germaine (Printemps 2023)

Talence-Médoquine (Mi-2025)

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Montant des opérations et financement

590 M€ d'infrastructures ferroviaires

Libourne - Arcachon

Langon – Saint-Mariens/Saint-Yzan

Ligne du Médoc

(dont création des deux nouvelles haltes)

+ 90 M€ de matériels roulants

supplémentaires

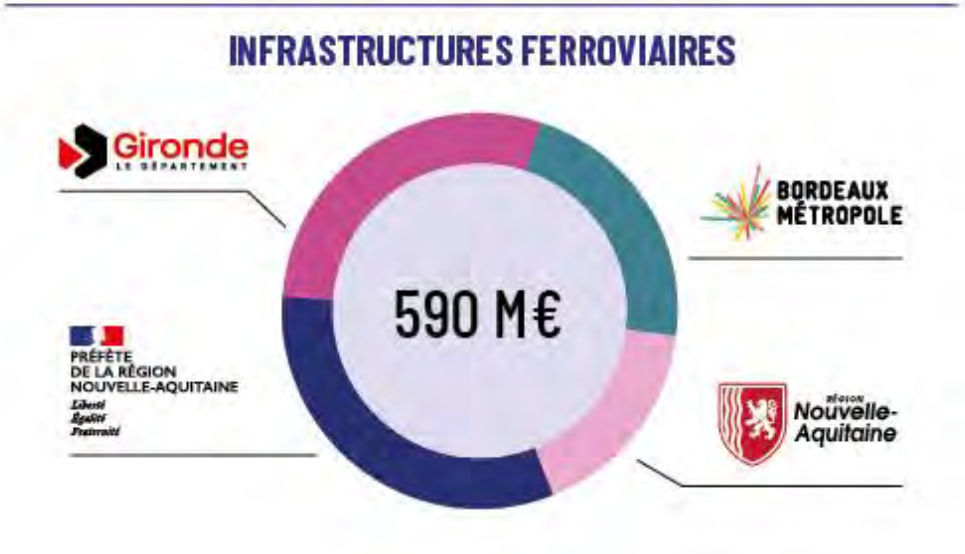

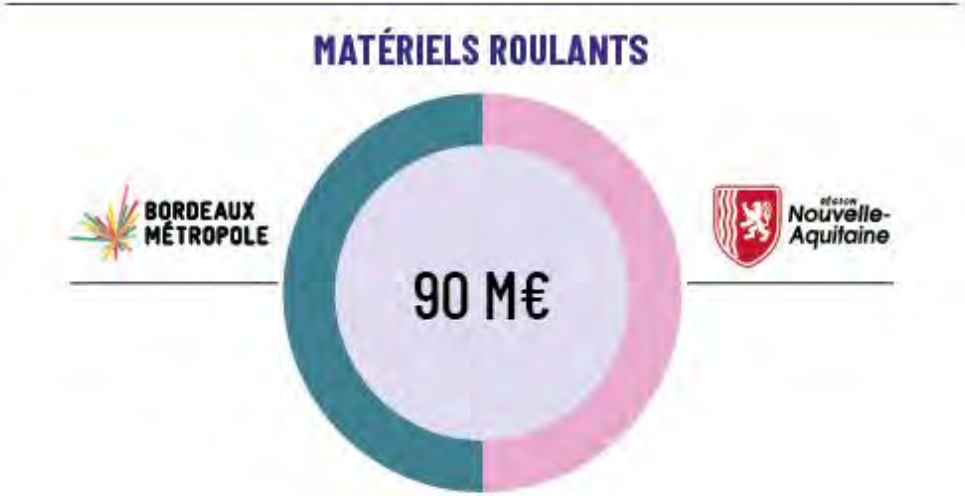

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Libourne - Arcachon

94 km de ligne existante

19 gares et haltes, dont la **nouvelle halte Talence Médoquine**

2027 : mise en service des derniers aménagements
125 M€ (enveloppe prévisionnelle)

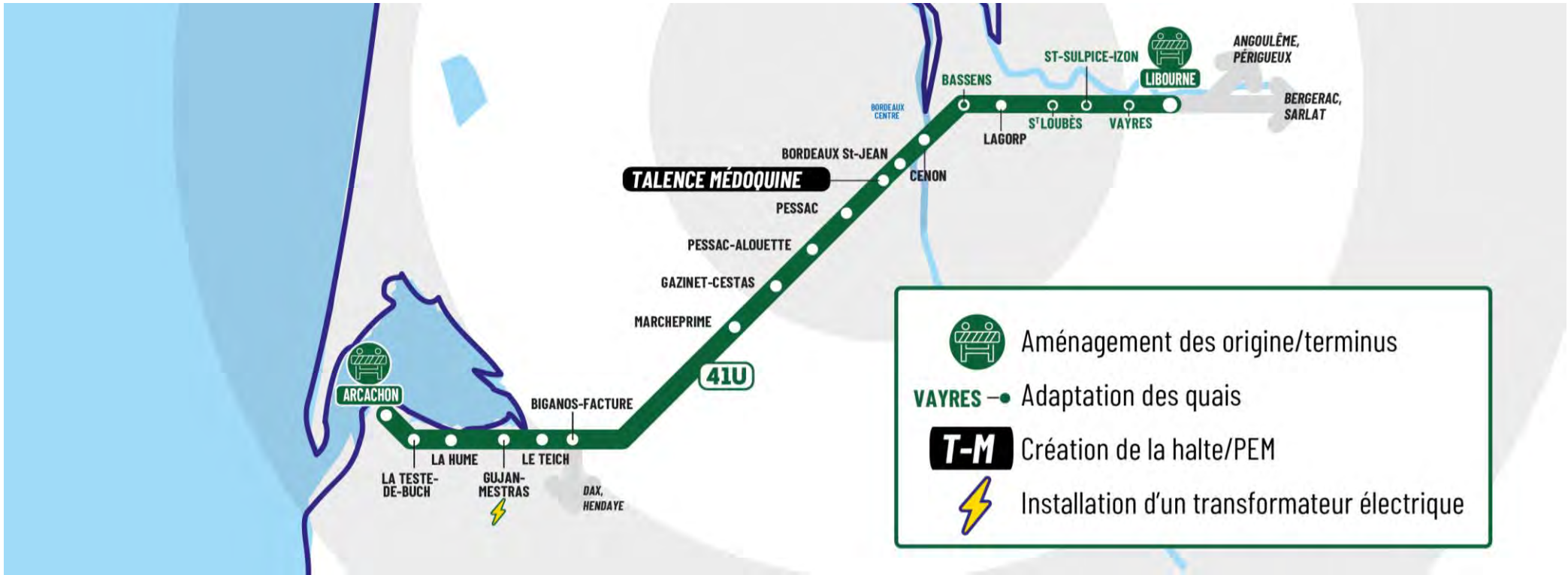

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Libourne - Arcachon

1 train omnibus
Libourne-Arcachon
toutes les 30min
de 6h à 22h

1 train **tous les quarts d'heure**
entre 6h30 et 7h30
d'Arcachon vers Bordeaux

maintien des trains
semi-directs existants

A terme,
64 trains/jours, avec :

+14 trains/jours* sur la branche Bordeaux-Arcachon

+41 trains/jour*
sur la branche Bordeaux-Libourne

** par rapport à 2020*

21 000
voyageurs/jour
à l'horizon 2030

11 000
voyageurs/jour
en 2019

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Libourne - Bordeaux : desserte avant / après RER

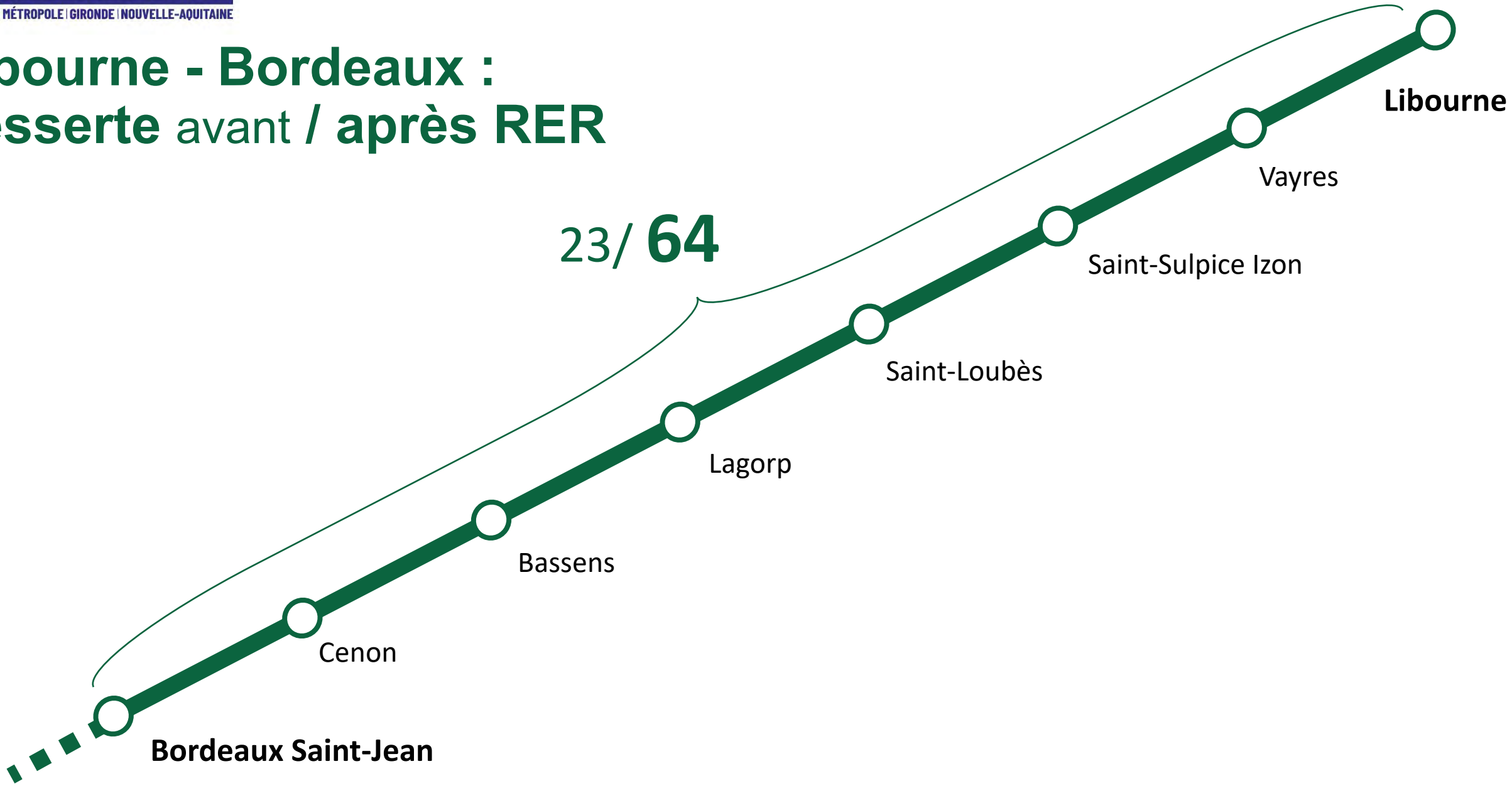

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Arcachon - Bordeaux : desserte avant / après RER

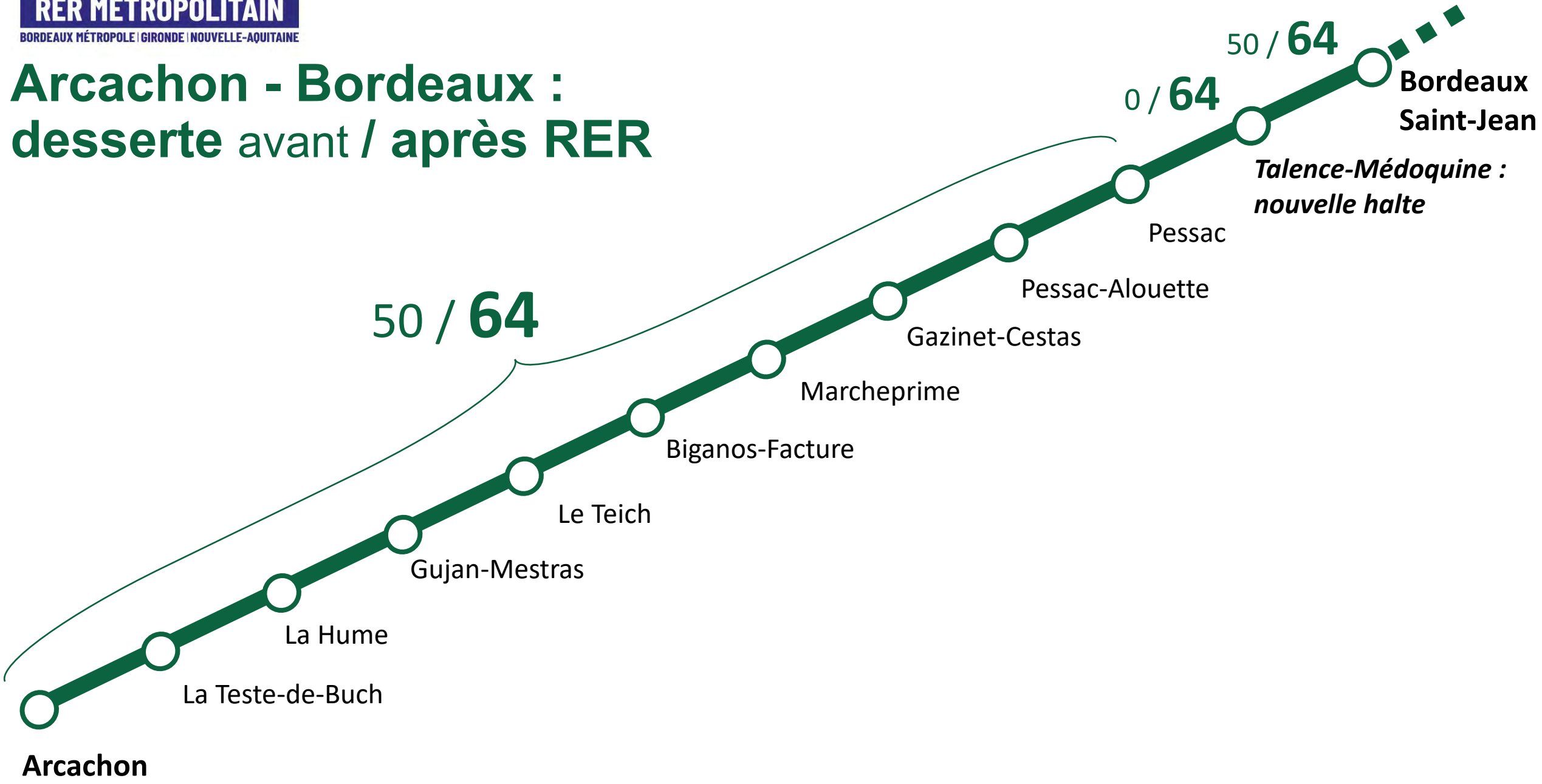

Aménagement du terminus de Libourne

Objectifs :

- Assurer **une desserte accrue en journée** (mass transit), être en capacité de garer les rames
- Réaliser des opérations de petite logistique (nettoyage des rames, vidange des eaux usées, remplissage en eau des sanitaires)
- Désaturer le technicentre de Bordeaux - Assurer une maintenance légère des rames

Concrètement :

- Aménager les voies de services existantes le long de l'ancienne halle pour 5 rames de type RER (Régio 2 Niveau)
- Créer une voie sur fosse et un accès toiture
- Créer un bâtiment technique pour le personnel et l'appareillage
- Créer un accès routier

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Terminus de Libourne

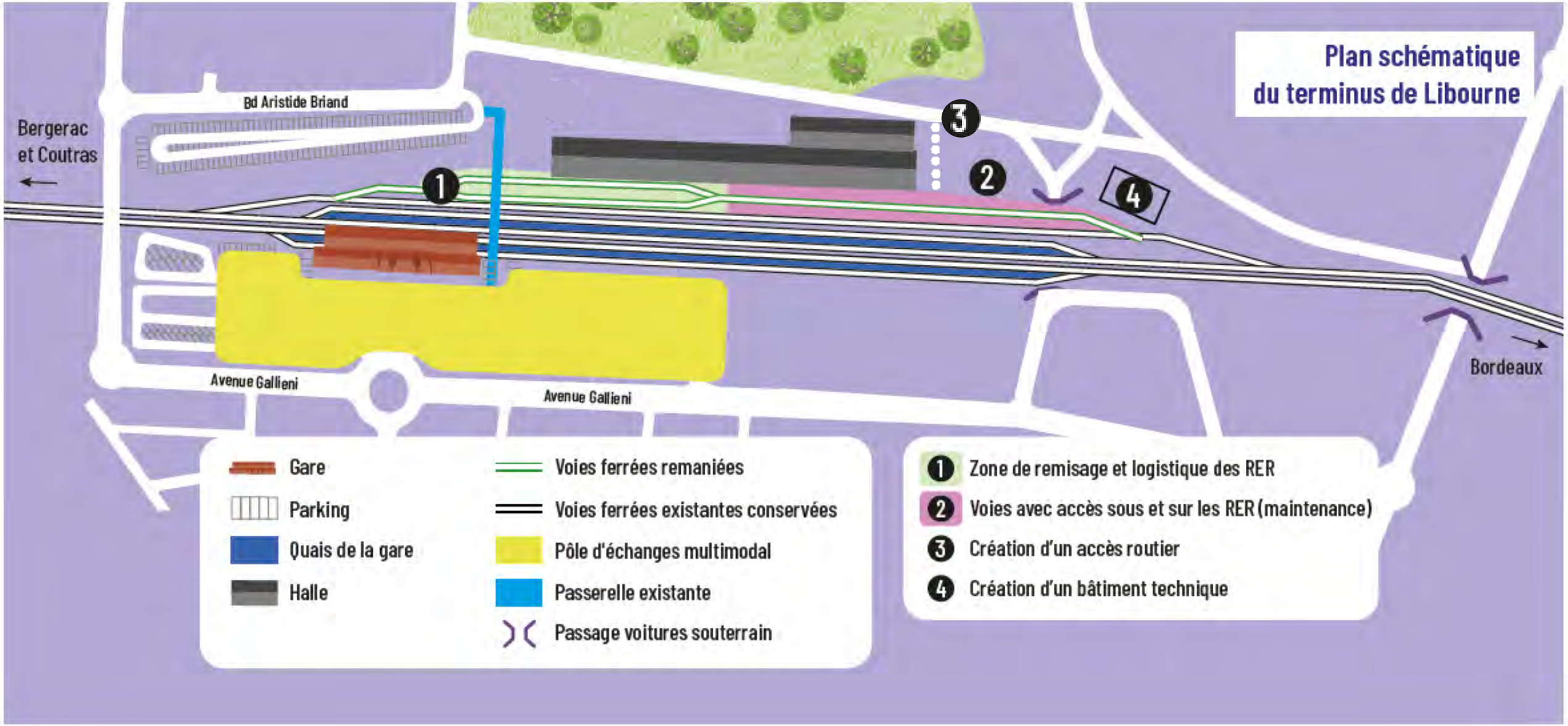

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Terminus de Libourne

Vue aérienne de l'aménagement en jaune, de la zone technique de remisage et d'entretien des rames (5 rames type Régio 2 Niveau)

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Terminus de Libourne

Un secteur contraint (Surface disponible, présence d'une passerelle au-dessus des voies, un pont routier, de réseaux enfouis) :

- Deux voies de logistique au nord coté (Coutras),
- Une voie sur fosse dans la zone centrale,
- Une voie de remisage côté sud (Bordeaux),
- Un bâtiment pour le personnel et le stockage du matériel,
- Une connexion routière par l'actuel parking reste à préciser.

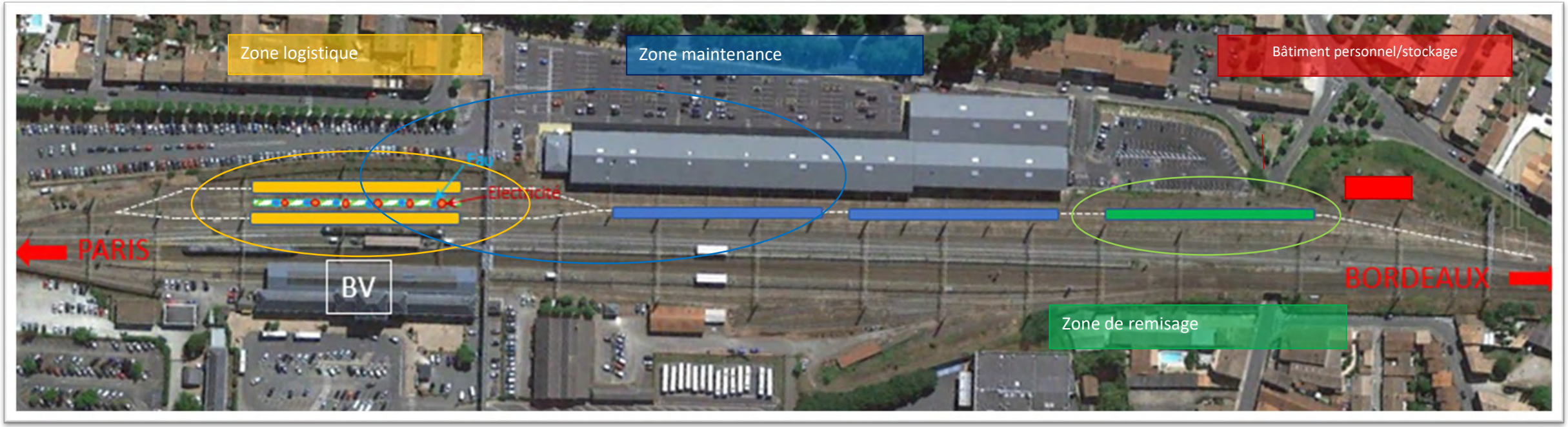

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Terminus de Libourne

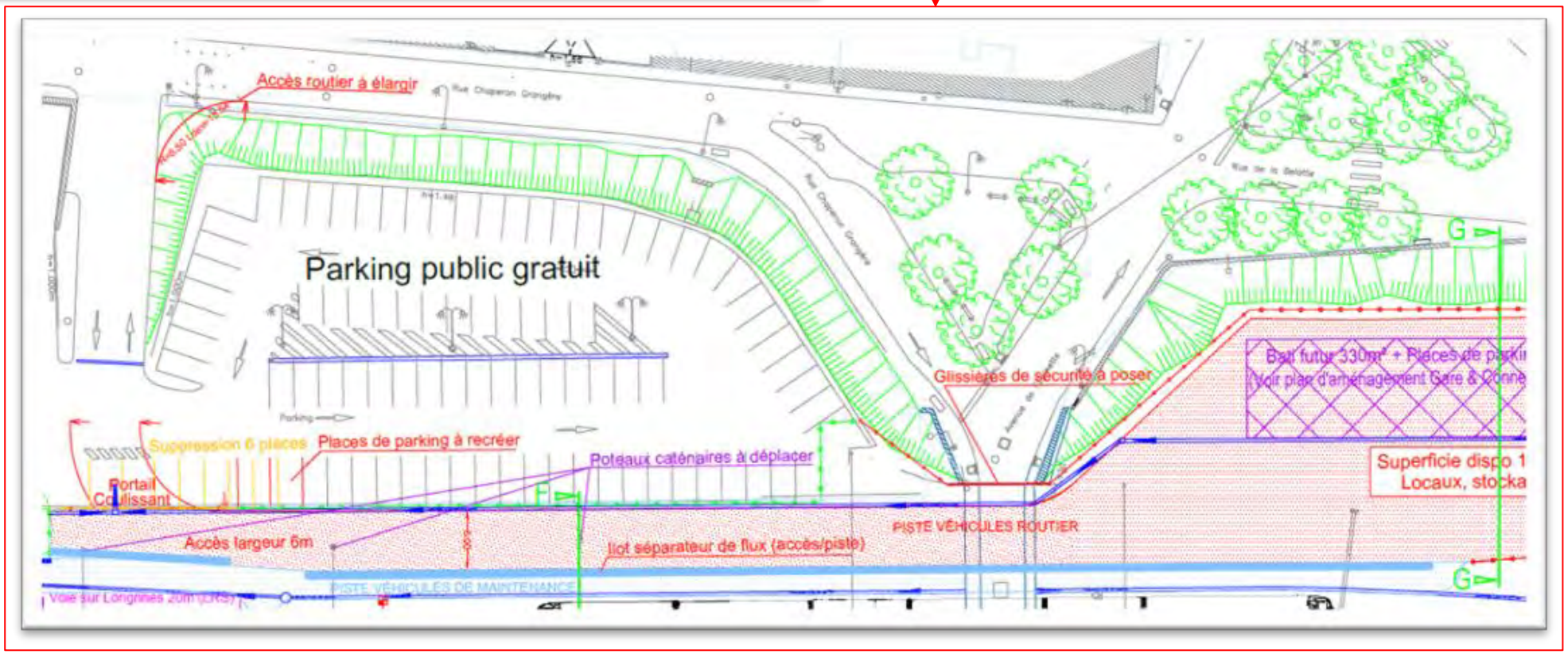

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Terminus de Libourne

Illustration site logistique : voie sur fosse + passerelles d'accès aux toitures des RER

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Terminus de Libourne

2022	2023	2024	2025	2026	2027

Etudes d'avant projet

Sept. / Oct. 2023

Etudes projet

Sept. / Oct. 2025

Travaux

Juin/juillet 2025

Mise en service

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Adaptation des quais entre Bordeaux et Libourne

Objectifs :

- Adapter les gares au nouveau matériel roulant
- Adapter les gares à l'augmentation du trafic

Concrètement :

Réaliser **une adaptation globale des quais** :

- allongement, pour s'adapter au nouveau matériel roulant
- élargissement, pour améliorer le confort et la sécurité des voyageurs
- Mise en conformité PMR

4 gares concernées :
BASSENS
SAINT-LOUBES
SAINT-SULPICE IZON
VAYRES

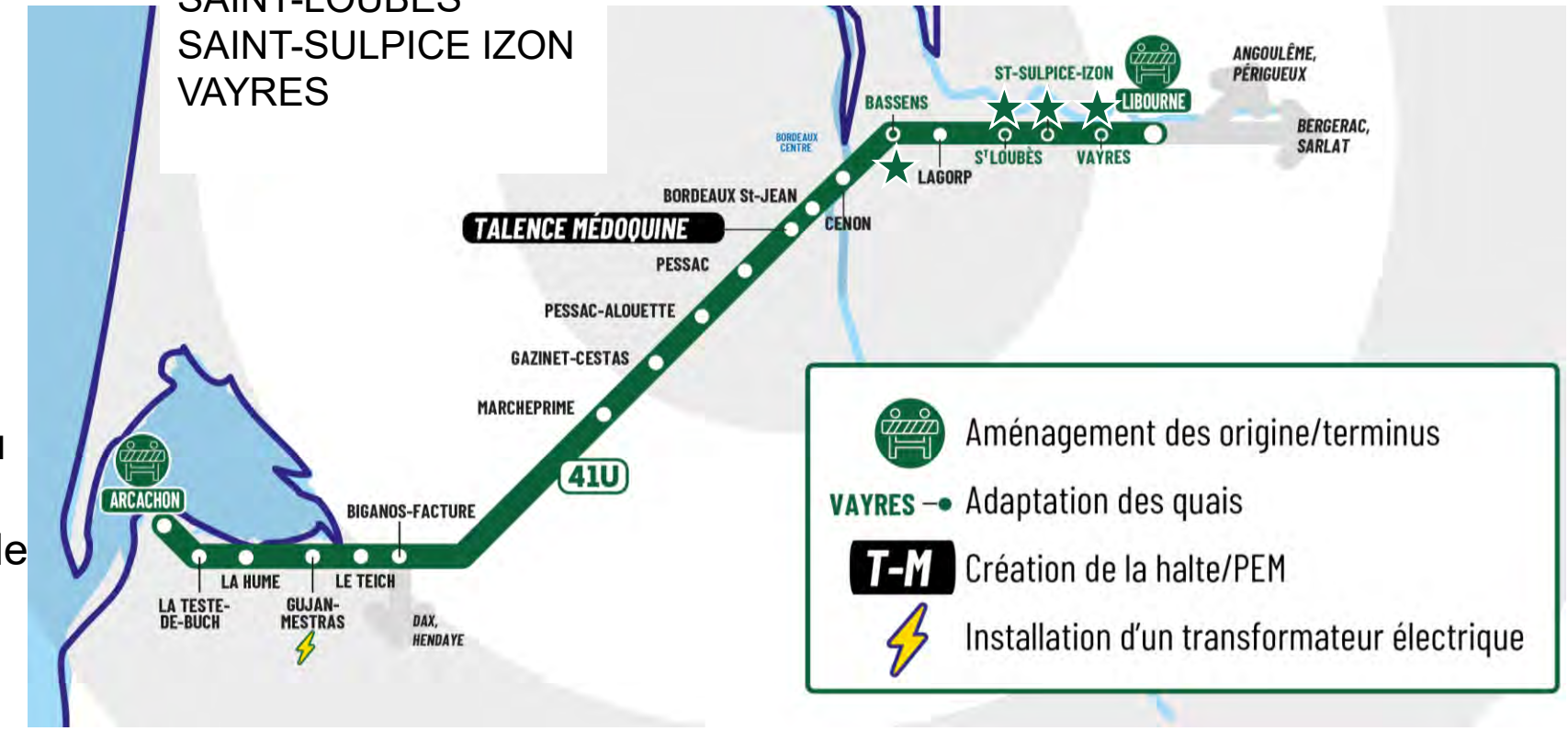

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Adaptation des quais entre Bordeaux et Libourne

Dans le cadre du projet de RER, le nouveau matériel roulant nécessite d'allonger les quais à **162 mètres**

	ETAT DES LIEUX	ALLONGEMENTS NECESSAIRES
GARE DE BASSENS	Quai V1 : 115 m Quai V2 : 112 m	Quai V1 : + 47 m Quai V2 : + 50 m
HALTE DE SAINT-LOUBES	Quai V1 : 147 m Quai V2 : 132 m	Quai V1 : + 15 m Quai V2 : + 30 m
HALTE DE ST-SULPICE IZON	Quai V1 : 140 m Quai V2 : 109 m	Quai V1 : + 22 m Quai V2 : + 53 m
HALTE DE VAYRES	Quai V1 : 118,5 m Quai V2 : 118,5 m	Quai V1 : + 43,5 m Quai V2 : + 43,5 m

Adaptation des quais entre Bordeaux et Libourne

Traversée piétonne - GARE DE BASSENS

Compte-tenu de l'augmentation prévisionnelle de la fréquentation de la gare de Bassens liée au projet de RER Métropolitain (+150%), **une dénivellation de la Traversée des Voies Piétonnes s'impose.**

Deux options sont à l'études :

- Un ouvrage type **passerelle**
  - Implantation envisagée : au nord du bâtiment voyageurs
  - Usage envisagé : uniquement ferroviaire
- Un ouvrage type **souterrain**
  - Implantation envisagée : au nord ou au sud du Bâtiment Voyageurs
  - Usage envisagé (nord) : uniquement ferroviaire
  - Usage envisagée (sud) : mixte

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Adaptation des quais entre Bordeaux et Libourne

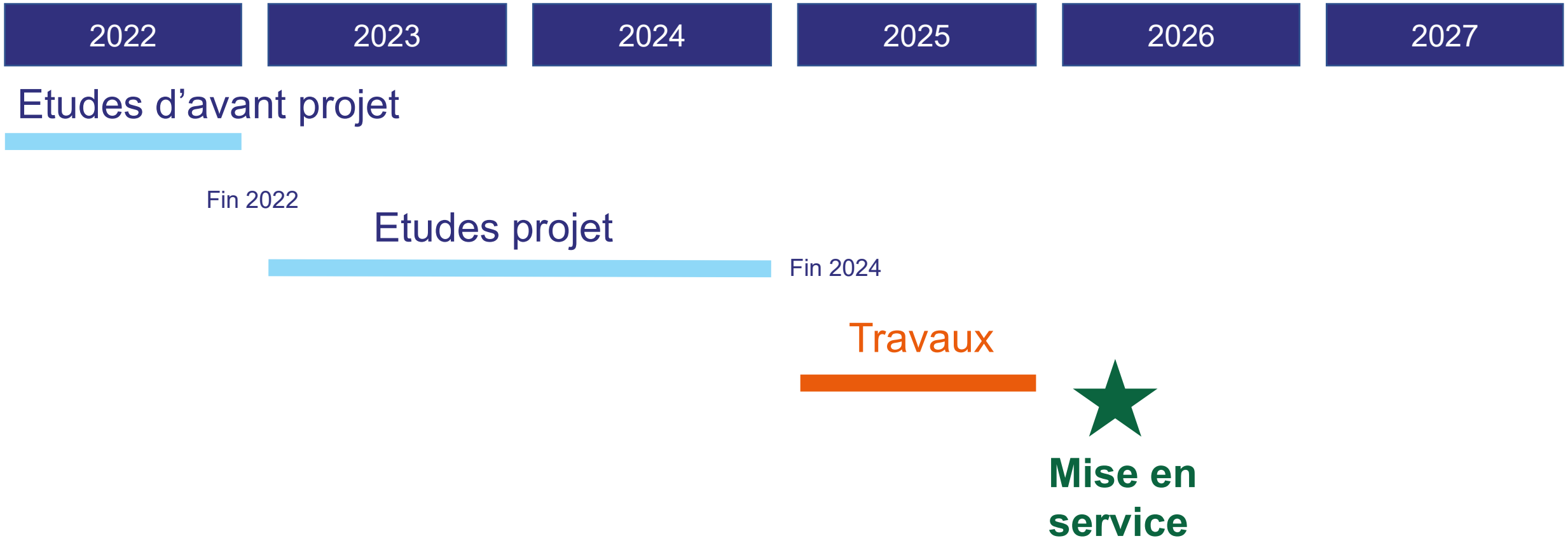

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Calendrier

+ 5 trains / jour sur Bordeaux-Arcachon
+ 12 trains / jour sur Bordeaux-Libourne

Fréquence par heure Arcachon-Libourne

32 trains / jour diamétralisés

Ouverture PEM Talence-Médoquine

Diamétralisation systématique + Renfort puissance électrique

Fréquence 30' Arcachon-Libourne

64 trains/jour sur l'axe Arcachon-Libourne

2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030

Concertation préalable

Enquête publique Arcachon-Libourne

Mise en service terminus Arcachon

Mise en service terminus Libourne

RER MÉTROPOLITAIN

BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Questions et réponses sur le projet de RER Métropolitain et les concertations

Concertations préalables du 20 septembre au 19 novembre 2022

RER MÉTROPOLITAIN
BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Rendez-vous sur https://projet-rer-m.fr

Atelier sur les conditions de réussite du projet

7 novembre de 18h30 à 20h30

À Bordeaux

RER MÉTROPOLITAIN

BORDEAUX MÉTROPOLE | GIRONDE | NOUVELLE-AQUITAINE

Merci

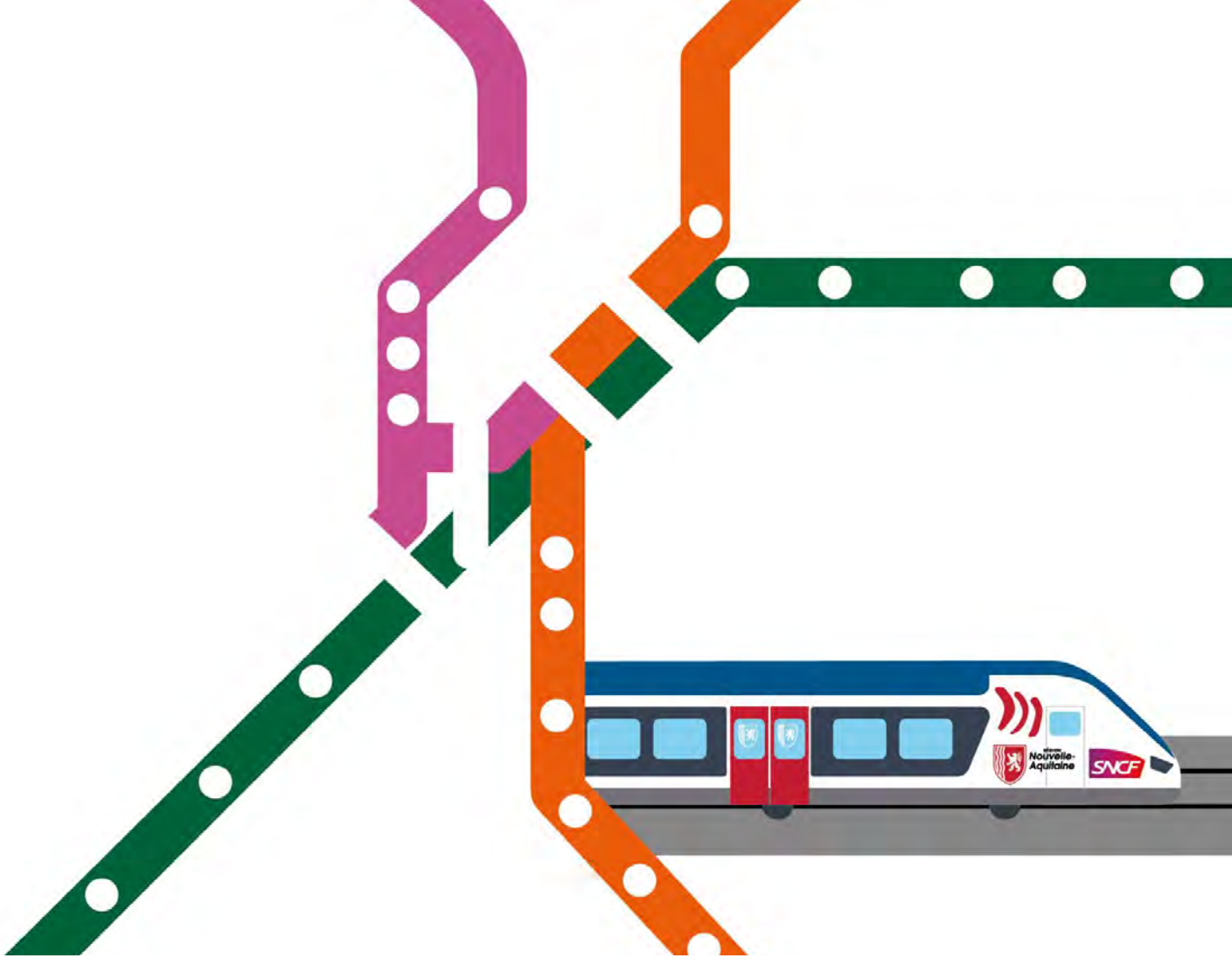

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

BORDEAUX MÉTROPOLE

Gironde LE DÉPARTEMENT

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

SNCF